

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 5 septembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

Etaient présents : M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Clémence DIGUET, M. Dominique VERDURE, Mme Emmanuelle BOUET, Mme Vanessa DESVALLON, M. Etienne GABARD, Mme Patricia MONTAS-GODINEAU

Secrétaire de Séance : Etienne GABARD

Monsieur TAILLEE, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 12 juin 2017. Le conseil n'émet aucune objection. Monsieur le maire propose de rajouter une délibération concernant l'indemnité du trésorier de Saumur.

1. REUNION PLUI SAUMUR AGGLO :

Afin de compléter le diagnostic pour l'élaboration du PLUI, la communauté d'agglomération se déplacera le 10 octobre 2017 à 14 h à St Macaire accompagnée d'un membre du bureau d'étude.

2. COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE :

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention avec la fondation du patrimoine. La cotisation s'élève à 55 € pour l'année 2017

3. DELIBERATION TRAVAUX ECOLE :

Les travaux de ravalement des bâtiments de l'école, de la mairie, du cimetière et de l'église sont effectués par l'association ASPIRE pour la somme d'environ 54000 €.

4. DECISIONS MODIFICATIVES :

-Il est nécessaire de transférer la somme de 22.20 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6718 (autres charges exceptionnelles) suite au vol de la mairie fin 2016.

-Afin de régler la mise en place des poteaux incendie la somme de 10200 € doit être transférée du compte 2152.10 au compte 2158.10

-Suite à l'achat d'une machine à laver et d'un sèche-linge, la somme de 650 € sera transférée du compte 212.75 (aménagement entrée de bourg) au compte 2158.20 (installations).

-Afin de payer les travaux de ravalement de façades des bâtiments communaux, la somme de 45000 sera transférée du compte 615221 au compte 2135-25 (mairie) pour la somme de 34700 €, au compte 2135-45 (cimetière) pour la somme de 7300 € et au compte 2135.85 (église) pour la somme de 3000 €

5. TRAVAUX :

- Les barrières de séparation entre l'école et la mairie, et la mairie et la location seront refaites.

- Un devis pour l'élagage de certains arbres a été demandé. Le tilleul placé dans la cour de la locataire de la mairie va être taillé, coupe des 2 érables sur le terrain, taille des prunus, et taille des conifères au cimetière.

- Le conseil municipal va proposer à Mme HOULIER G l'achat de la maison aux Bouchettes pour une somme de 6000 €. Et pour l'achat du terrain situé aux Bouchettes appartenant aux enfants TURPAULT la somme de 4000 € sera proposée. A revoir au prochain conseil

6. REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE :

Le règlement intérieur doit être remis à jour

7. INDEMNITE DE CONSEIL AU PERCEPTEUR :

Suite à la nomination d'un nouveau receveur municipal, une délibération doit être prise par le conseil. Le conseil accepte de demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil, et de lui accorder une indemnité. (1 non 9 oui).

8. QUESTIONS DIVERSES :

- La Dotation de Solidarité Départementale 2016 ne nous a pas été versée. Une réclamation auprès du président du département a été déposée afin de récupérer la DSD.
- Monsieur le maire, suite à la fermeture de la boulangerie de Bouillé Loretz, propose à nouveau l'installation d'une machine à pain. Les boulangers de Nueil, du Puy notre Dame et des Verchers ont été contactés. Les boulangers des Verchers sur Layon et du Vaudelnay ne sont pas intéressés. La machine serait achetée par le boulanger, la commune fournirait l'électricité. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la boulangerie de Nueil sur Layon pour l'installation d'une machine.
- L'exposition d'Art aura lieu du 7 au 14 octobre 2017 dans la salle des fêtes.
- La commune, l'Association des parents d'élèves ainsi que l'association Gabol organisent le dimanche 10 septembre 2017 une journée rando, pique-nique, jeux et animations.
- Un devis va être établi pour le changement de la porte de la cantine
- Certains poteaux téléphoniques, ainsi que les fils sont endommagés. Nous devons contacter France Telecom pour les réparations.
- Les travaux de réfection des routes vont être faits par l'entreprise ATP.
- Le 28 octobre 2017, une opération broyage sur la commune sera organisée par la Communauté d'agglomération de 9 h à 12 h.
- Monsieur DESVALLON a demandé à ce que la haie qui longe son bâtiment soit coupée sur la hauteur. Un expert a été mandaté par la compagnie d'assurance de monsieur DESVALLON afin de constater les éventuels dégâts, des dommages ont été demandés. Le compte rendu de l'expertise sera évoqué au prochain conseil municipal.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 9 octobre 2017 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

G. TAILLEE

M. JAUDOUIN

F. BARBIER

V. DESVALLON

J.GIRARDEAU

E. BOUET

C. DIGUET

D. VERDURE

P. MONTAS-GODINEAU

E. GABARD